



**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 27 JUIN 2022  
DELIBERATION N° 08/2022**

**Objet :**

**Approbation du compte administratif de l'année 2021 : budget CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-sept juin 2022 à 18h30 en mairie à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du conseil d'administration.

**Etaient présents :**

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Mesdames BASTOUL, BOUETARD, JAUBERTY, LAFAYE, PROVOTAL et CRUEIZE membres du Conseil municipal ; Mesdames CADIOU, CROS, HAGEN, Monsieur CARACENA autres membres

**Absents représentés :**

Madame FICHE a donné pouvoir à Mme CADIOU  
Madame AMIRI a donné pouvoir à Mme BOUETARD  
Monsieur CLOUVEL a donné pouvoir à Mme HAGEN

**Absents :**

Mesdames CHOUATAH et DOGBO ; Monsieur DHONDT

Nombre de membres en exercice	17
Présents	11
Votants	13

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU l'article L.2121-14 du CGTC**

**VU l'instruction budgétaire M14 précisant les modalités de vote par nature et par chapitre,**

**VU la délibération n°07/2021 du 10/04/2021 concernant le vote du budget primitif 2021,**

**VU la délibération n° 13/2021 du 17/06/2021 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2020,**

**VU la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :**

**⇒ Section de Fonctionnement :**

Dépenses réelles de l'exercice 2021	157 867.39 €
Recettes réelles de l'exercice 2021	160 980.23 €
Excédent antérieur reporté	17 650.67 €
Résultat réel de fonctionnement 2021	3 112.84 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2021	20 763.51 €

**⇒ Section d'Investissement :**

Dépenses réelles de l'exercice 2021	3 613.80 €
Recettes réelles de l'exercice 2021	4 969.22 €
Excédent antérieur reporté	28 376.89 €
Résultat réel d'investissement 2021	1 355.42 €
Résultat de clôture d'investissement 2021	29 732.31 €

**CONSIDERANT** l'obligation réglementaire imposée au Conseil d'administration du CCAS (le Président qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le compte administratif de l'année N-1 pour le budget du CCAS.

**Sur proposition de Madame PROVOTAL, le Conseil d'administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**PREND ACTE et ARRETE** les résultats définitifs pour le budget C.C.A.S pour l'exercice 2021, tels que résumés ci-après :

⇒ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses réelles de l'exercice 2021	157 867.39 €
Recettes réelles de l'exercice 2021	160 980.23 €
Excédent antérieur reporté	17 650.67 €
Résultat réel de fonctionnement 2021	3 112.84 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2021	20 763.51 €

⇒ **Section d'Investissement :**

Dépenses réelles de l'exercice 2021	3 613.80 €
Recettes réelles de l'exercice 2021	4 969.22 €
Excédent antérieur reporté	28 376.89 €
Résultat réel d'investissement 2021	1 355.42 €
Résultat de clôture d'investissement 2021	29 732.31 €

**RECONNAIT** la sincérité des résultats de l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 27 juin 2022

Le président du CCAS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE PRESIDENT  
DE VILLIERS-SUR-ORGE 91  
Gilles FRAYSSE

Le Président,  
ENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE PRESIDENT  
DE VILLIERS-SUR-ORGE 91  
Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à celle délibération sont consultables au CCAS aux heures d'ouverture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.